

des estimations supplémentaires assez considérables ; et, certainement, s'il veut examiner les archives, il constatera que cet usage a existé au moins depuis que je suis membre du parlement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je le sais.

M. FOSTER : Je crois que mon honorable ami constatera de plus que, depuis que j'ai l'honneur de déposer le budget, les estimations supplémentaires ont été moins élevées au lieu d'être plus considérables. Il est presque impossible d'éviter de soumettre quelques estimations supplémentaires. Je suis parfaitement de son opinion quand il dit que les estimations principales devraient être dans la première partie qui est soumise, mais il y a certaines choses qu'il est impossible de comprendre dans les estimations principales, à moins d'en retarder la production plus longtemps qu'il ne conviendrait pour la commodité de la chambre. Néanmoins, je ferai mon possible pour que les estimations supplémentaires soient raisonnables et conformes au revenu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je sais qu'il est quelquefois tout à fait difficile pour un ministre des Finances de tenir ses collègues dans certaines limites, et je réserve mes observations pour le jour où il nous fera voir ce qu'il peut faire.

M. l'ORATEUR : Je signalerai à l'honorable monsieur le fait que l'Orateur n'a pas encore quitté le fauteuil, et c'est le troisième discours qu'il prononce depuis que la motion demandant que la chambre se forme en comité des subsides a été présentée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai qu'une question à poser concernant les affaires de la chambre. Je comprends que l'honorable ministre suivra le mode qu'il a suivi jusqu'à ce jour, et qu'il présentera ces estimations à tour de rôle.

M. FOSTER : Oui, nous suivrons ce mode. Il peut arriver, par l'absence d'un ministre ou pour d'autres causes semblables, que nous soyons obligés de faire un léger changement à ce mode. Dans ce cas, j'en donnerai avis à mon honorable ami, si la chose est possible.

La motion est adoptée.

Intérêt sur la dette publique, etc.,
commission \$30,350

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je me permettrai de dire au ministre des Finances que c'est une occasion favorable pour lui de nous faire connaître les raisons qui l'ont engagé à faire un changement dans l'agence de Londres, et de nous donner quelques détails au sujet de l'arrangement qui a été conclu avec la Banque de Montréal, aux fins de gérer nos affaires financières à Londres.

M. FOSTER : Ainsi que mon honorable ami le sait, l'arrangement qui a été conclu en 1880 pour la gestion de nos affaires financières à Londres par les maisons qui ont agi comme nos agents depuis cette époque, l'a été en tenant compte des longs services rendus par ces maisons en nous aidant dans nos opérations financières à Londres. A cette époque, une réduction considérable a été faite dans les frais qui avaient été avant eux exigés pour les différents services qu'ils rendaient, et une époque a été fixée, à laquelle cet arrangement devait se terminer sur avis donné par le gouvernement. Cette épo-

que est arrivée l'année dernière. L'avis a été donné, et il est alors devenu nécessaire pour le gouvernement de voir si, oui ou non, nous pouvions faire un meilleur arrangement financier avec autant de sûreté et de solidité pour nous, qu'en avait celui qui l'avait précédé. J'avais toujours été d'opinion, depuis mon entrée dans le département, qu'il nous serait possible de faire un meilleur arrangement. En conséquence, j'ai cru qu'il valait mieux me rendre à Londres et, sans entrer dans les détails, je peux dire que j'ai pu faire un arrangement, non pas meilleur dans une grande proportion que celui que nous avions avec les anciens agents, bien que, sous certains rapports, ils fussent disposés à modifier leurs frais, particulièrement sur l'émission des emprunts, mais, tout en consentant à diminuer les frais sur l'émission des emprunts, ils ont cru, et ils étaient fortement d'opinion qu'ils n'étaient pas suffisamment payés pour la gestion de l'emprunt, pour le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement, et pour toutes autres opérations qu'ils avaient à faire pour nous. Et ainsi, tout en voulant, ainsi que je l'ai dit, diminuer leurs frais sur l'émission des emprunts, leur offre comprenait une augmentation considérable sur la gestion de l'emprunt, et leurs raisons pour cela étaient bonnes, en ce qui les concernait, prétendant que le paiement comme total n'avait pas été trop considérable auparavant. Ils recevaient une commission sur l'intérêt. En 1880, l'intérêt payable sur nos emprunts à Londres était naturellement plus élevé qu'en 1890, avec une tendance à diminuer, attendu que nous lancions des emprunts sur le marché à un taux d'intérêt moins élevé, et le paiement par eux d'une commission sur l'intérêt, faisait que le total qui venait entre leurs mains pour ce service était moindre en proportion de la diminution de l'intérêt. En conséquence, dans leur offre, ils demandaient, au lieu de $\frac{1}{2}$ pour 100, taux qu'ils recevaient auparavant, une somme de £250 par million pour leurs services, non pas une commission, mais un prix fixe par million pour la gestion de l'emprunt. Cette somme serait beaucoup plus élevée que la commission de $\frac{1}{2}$ pour 100.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien ?

M. FOSTER : $\frac{1}{2}$ pour 100 de commission formerait à peu près £200 par million. Comme on prévoyait que le nombre des emprunts requis par le Canada serait moindre que dans les dix années précédentes, pendant que nous ne retirerions pas autant d'avantages de la diminution projetée de leur commission sur l'émission des emprunts, la gestion de l'emprunt leur serait payée au plus haut prix de rémunération et à la fin, pour une période de dix années, les frais conformément à cette proposition auraient été à peu près les mêmes que durant les dix années précédentes. Je me suis alors adressé à la banque de Montréal, qui m'avait déjà fait connaître son désir d'obtenir la gestion de nos affaires et de prendre la responsabilité de nos comptes à Londres, et il en est résulté que j'ai pu faire un arrangement avec la banque de Montréal de beaucoup plus favorable pour nous sous tous les rapports. Je ne puis pas faire mieux que de faire connaître les taux et les comparer aux anciens. Notre ancien taux sur l'émission des emprunts était de 1 pour 100. La banque de Montréal émettra nos emprunts à $\frac{1}{2}$ pour 100, réduction de 1 à $\frac{1}{2}$ pour 100 pour les nouveaux emprunts. Nous payons $\frac{1}{2}$ pour 100 de commission sur le paiement de l'intérêt et du fonds